

Monsieur le Député-Président,

Mesdames les Députées,

Depuis de nombreuses années, notre institution provinciale accorde une attention particulière à ses aînés.

Comme le rappelle le site de la Province : « Prendre soin, accompagner, protéger : telle est la vocation du secteur “Vivre Mieux”. »

Être aux côtés des citoyens les plus fragilisés, et en particulier des aînés, demeure une priorité essentielle. D'autant plus que le vieillissement de la population constituera un défi majeur pour notre province dans les années à venir.

Les actions menées par des services tels que CATUPAN, ANA, la plateforme CCCA ou encore Géronam sont nombreuses et reconnues pour leur efficacité en matière de bien-être et d'inclusion sociale des aînés.

En ce qui concerne l'aide à domicile, celle-ci a toujours été soutenue par notre institution. Rappelons que le SPAF — Service provincial d'aide familiale — a été créé par la Province en 1957. Bien que devenu une ASBL, la Province y reste impliquée, tant au niveau de la gouvernance que du soutien financier.

Par ailleurs, la Région wallonne, à travers la mise en œuvre de la Garantie autonomie prévue dans la Déclaration de politique régionale, affirme sa volonté de renforcer encore l'aide à domicile. (les SAFA = services d'aide aux familles)

Dans ce contexte, et au regard de l'évolution annoncée du rôle des Provinces, quelle orientation le Collège provincial entend-il donner à sa politique en matière d'aide à domicile ?

” Prendre soin de nos aînés aujourd'hui, c'est aussi préparer la société dans laquelle nous vieillirons demain“

D'avance je vous remercie pour vos réponses.

Dessambre Pauline

Conseillère provinciale Les Engagés